



BARÈME à compter du 02/01/2017

HONORAIRES DE TRANSACTION TTC

(APPARTEMENT, MAISON, LOCAL COMMERCIAL (MURS), TERRAIN, AUTRES VENTES
(lots de lotissement, vente en l'état futur d'achèvement, garage))

PRIX DE VENTE	HONORAIRES TTC (% du prix de vente)
0 à 114 000 €	7 %
114 001 à 138 000 €	6 %
138 001 à 180 000 €	6 %
180 001 à 219 999 €	4,5 %
220 000 à 250 000 €	4 %
251 000 à 300 000 €	4 %
301 000 à 400 000 €	3 %
À partir de 401 000 €	3,5%
Division faite par l'agence	Tarifs en fonction des frais à engager et des travaux à réaliser.

HONORAIRES DE LOCATION:

Locaux d'habitations nus ou meublés (soumis à la loi du 6 juillet 1985, Art 5) :

-Entremise et négociation : 2% TTC du loyer annuel hors charges à la charge du BAILLEUR

-Visite, constitution du dossier du locataire, rédaction du bail :

BAILLEUR : 10€ TTC/m²

LOCATAIRE : 10€ TTC/m²

-État des lieux :

BAILLEUR : 3€ TTC/m²

LOCATAIRE : 3€ TTC/m²

Locaux commerciaux :

-Entremise, Négociation, visite, constitution du dossier du locataire : 10% HT du loyer annuel hors charges à la charge du locataire

-État des lieux : 3€ HT/m² à la charge du locataire

-Rédaction de bail : 1000€ HT à la charge du locataire